

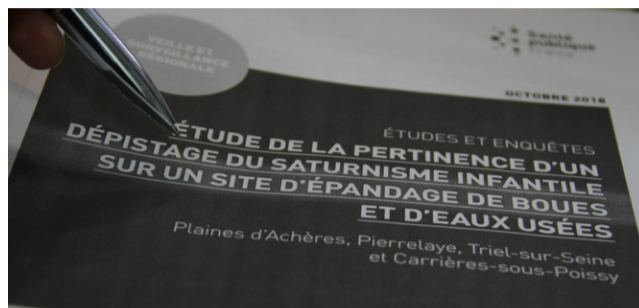
# SANTÉ. Achères, Carrières-sous-Poissy et Triel : risque de saturnisme ?

Un rapport établi à la demande de l'Agence régionale de la santé d'Île-de-France livre ses conclusions sur l'opportunité d'un dépistage du saturnisme chez les enfants vivant à proximité des plaines d'épandage de boues d'Achères, Triel et Carrières-sous-Poissy.

« Quel que soit le scénario d'exposition, l'évaluation sanitaire concluait qu'il n'est pas possible d'exclure la survenue d'un effet sanitaire en lien avec la présence de plomb dans les sols, pour les enfants de 0 à 6 ans du site. »

Cette phrase en forme de conclusion du rapport rendu public le 15 octobre dernier ne va pas rassurer les parents d'enfants qui habitent à Achères, Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine. Les élus locaux, eux, tempèrent toute tendance à l'alarmisme (lire ci-dessous).

Concrètement, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France avait commandé un rapport à l'agence nationale de santé publique Santé publique France, avec cette question : est-il opportun d'organiser un dépistage du saturnisme infantile pour les enfants de 0 à 6 ans



Le rapport incite les parents vivant à proximité des sites concernés de faire dépister leurs enfants de 0 à 6 ans.

résidant à proximité de surfaces d'épandage de boues et d'eaux usées ? Dans les Yvelines, les plaines d'Achères et de la boucle de Chanteloup-les-Vignes - (sur le territoire des communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine) ont accueilli pendant un siècle (jusqu'en 1995) les eaux usées de Paris. La pollution des sols en métaux lourds y compris au plomb est bien connue depuis

longtemps.

Le rapport indique que les concentrations de plomb mesurées dans les sols des sites concernés sont « nettement supérieures (trois à quatre fois, N.D.L.R.) au seuil retenu en Île-de-France (53,7mg/kg) pour établir la présence d'une pollution d'origine anthropique (due à la présence d'humains). »

Par ailleurs, depuis 2015, les

seuils concernant le saturnisme infantile ont été revus à la baisse. Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) recommande de réduire les expositions au plomb au plus bas niveau possible, dans son rapport *Détermination de nouveaux objectifs de gestion des expositions au plomb*, publié le 10 juillet 2014. Il préconise de déclencher une intervention administrative dès l'atteinte d'une plombémie (concentration en plomb dans le sang) de 50 microgrammes par litre, qualifiée de « seuil d'intervention rapide ». Depuis, un arrêté du 8 juin 2015 abaisse de 100 à 50 g/L le seuil de plombémie définissant la déclaration obligatoire de saturnisme chez l'enfant.

Au regard de ces nouvelles normes et du niveau de pollution des sols en plomb à Achères, Carrières-sous-Poissy et Triel-

## PLOMB = DANGER

Selon le site Ameli.fr de la Sécurité sociale : « Le saturnisme est une intoxication par le plomb, particulièrement dangereuse pour la santé des enfants et des femmes enceintes. Le plomb a toujours des effets toxiques sur l'organisme, même à faible dose, surtout au niveau du système

nerveux, de la moelle osseuse et des reins. Selon l'âge et la durée d'exposition, une intoxication par le plomb peut provoquer des troubles réversibles (anémie, troubles digestifs), mais aussi irréversibles (retard mental et/ou psychomoteur) lorsque le système nerveux est atteint. »

sur-Seine, le rapport conclut en faveur de mesures de réduction des expositions et d'une « incitation au dépistage du saturnisme infantile ».

Pour autant, de son côté, l'Agence régionale de Santé ne prévoit pas la mise en place d'un dépistage massif et systématique des enfants sur les sites concernés, ce qui fait dire

aux élus locaux qu'il s'agit non pas d'une alerte sanitaire, mais d'une simple veille.

T.R.

## PRATIQUE

Possibilité de lire le rapport sur notre site 78Actu.fr

## Une association tire la sonnette d'alarme

Pascal Boury est président de l'association AC ! basée à Paris et dont l'un des objets est l'information citoyenne concernant la pollution des sols. Il réagit suite à la publication de l'étude sur la pertinence d'un dépistage du saturnisme infantile sur les sites d'épandage de boues et d'eaux usées.

« Dès 2014, un organe dépendant administrativement des Agences régionales de santé (ARS), la Cellule d'intervention en région d'Île-de-France et celle de Champagne-Ardenne (Cire) évaluaient, au travers d'une étude, les risques sanitaires et la pertinence d'un dépistage de saturnisme, rappelle le président de l'association.

La Cire concluait ainsi : « Cette étude a montré qu'il n'était pas possible, au regard des concentrations en plomb retrouvées et des niveaux de bioaccessibilité très élevés d'exclure la survenue d'effets sanitaires dans les zones étudiées en lien avec une exposition au plomb. Il aura donc fallu attendre quatre ans pour que de nouvelles études payées par les contribuables et n'apportant rien de vraiment nouveau soient publiées. »

L'association indique que « dès 2014, la recommandation du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) reprise dans une instruction ministérielle le 9 septembre 2016, à savoir « un dépistage du saturnisme



Pascal Boury, d'AC !.

dans la population des enfants de moins de 7 ans et chez les femmes enceintes ou envisageant une grossesse dans les 6 mois », aurait dû être suivie. » Il rappelle, qu'en cas de dépassement du seuil de vigilance, le HCSP recommande de mettre en place « un suivi et des conseils », c'est-à-dire, « informer les populations exposées de la contamination de ces milieux et sur les risques liés au plomb et de leur fournir les conseils permettant de réduire leur exposition et de leur proposer, le cas échéant, un accompagnement social. » Selon Pascal Boury, « il est urgent que les préconisations du HCSP soient suivies par l'ARS et par les pouvoirs publics en charge de la sécurité des citoyens, notamment la mise en place d'un dépistage de saturnisme des enfants de moins de 7 ans. »

## Pourquoi ?

Pascal Boury s'interroge sur les conclusions rassurantes de l'ARS. « Comment l'ARS peut-elle conclure que la situation ne nécessite pas

de dépistage systématique du saturnisme alors que personne n'a fait la cartographie des niveaux de pollutions sur les plaines et alors que les quelques mesures effectuées ne laissent planer aucun doute sur l'étendue du désastre ? Des polluants dangereux issus de ces pratiques d'épandage, il y en a partout, dans les écoles en intérieur comme en extérieur, dans les jardins publics et privés, dans les habitations. Des études ont évalué à 10 t/ha, la quantité de métaux lourds dans ces sols, rien que pour le plomb il suffit qu'un enfant ingurgite de l'ordre d'un dixième de gramme de terre contaminé à 1 200 mg/kg de plomb pour être atteint de saturnisme. »

Pascal Boury précise qu'il avait fait la demande du rapport de l'étude réalisée par la Cire en 2014 et que malgré un avis favorable de la Commission d'accès aux documents administratifs, il ne l'a toujours pas reçu. « Pourquoi ? »

Il informe enfin qu'avec son association, il mènera plusieurs actions d'information auprès des citoyens dans les prochains jours. « L'urgence absolue est que tous les citoyens mettent en œuvre les pratiques préconisées par l'ARS. Nous conseillons vivement à tous les citoyens d'aller se faire dépister par prise de sang. »

## PRATIQUE

Rens. : www.asso-ac.fr

## Les élus locaux refusent d'être alarmistes

Christophe Delrieu, maire de Carrières-sous-Poissy : « Il n'est pas question d'alerte sanitaire, mais bien de veille sanitaire. Car il n'y a aucun cas de saturnisme infantile qui a été diagnostiqué à ce jour. Seul, au sein de la population rom qui était installée dans la plaine de Carrières, il a été constaté une plombémie (dosage du plomb dans le sang) importante. Nous étions proches du déclenchement de la maladie (saturnisme infantile). Cela justifiait qu'on ne pouvait pas laisser cette population vivre sur cette plaine polluée. Après, il n'est pas non plus précisé que dans leur cas, la plombémie est liée au plomb dans la terre ou au plomb dans les métaux qu'ils manipulaient, brûlaient, etc. Je m'interroge également sur les jardins des particuliers. Est-on sûr qu'ils ne contiennent pas de terre polluée ? Que fait-on à ce sujet ? Vu que le plomb, chez nous, est dans la terre et pas dans les canalisations, un diagnostic devrait être imposé dans le cadre des actes notariés. » Le maire précise que des travaux vont être réalisés dans deux écoles pour supprimer tout risque de contact entre les enfants et la terre possiblement polluée. Une information globale des Carriérois sur les mesures d'hygiène et de précaution va être réalisée. « Si les habitants ont le moindre doute, nous les encourageons à consulter leur médecin traitant. »

Marc Honoré, maire d'Achères : « Il faut relativiser les résultats de l'étude. C'est un dossier que l'on suit depuis un certain temps. L'ARS nous avait présenté le dossier en novembre 2017. À Achères, on sait que les terres qui ont servi aux épandages de boues pendant un siècle sont polluées. Un arrêté de 2000, y interdit la production de cultures. Dans le cadre de cette étude, quinze sites de la plaine d'Achères ont été étudiés. On constate qu'aucun des neuf établissements publics (écoles et équipements sportifs) construits dans la zone d'épandage, n'est contaminé. Seuls trois jardins situés au

cœur de la plaine le sont et un jardin ouvrier collectif est susceptible de l'être. Si l'on regarde les cas de plombémie depuis l'arrêt des épandages en 1995, on s'aperçoit que cela ne concerne que onze cas à Achères depuis 23 ans. Dans certaines villes voisines qui ne sont pas vraiment concernées par le problème des terres polluées, on trouve plus de cas, probablement liés à l'ancienneté des logements. Enfin, le rapport conclut que l'on peut consommer les fruits et légumes de la plaine d'Achères à condition que ce ne soit pas tous les jours. Il faut alterner avec des produits de l'extérieur. Elle met en garde contre le comportement main-bouche, en conseillant un lavage des mains fréquent et un coupage des ongles courts, tout en disant qu'il faut quand même que l'enfant ingère une grande quantité de terre avant d'être contaminé. Quant au fait de nettoyer et éplucher les légumes, c'est quelque chose qui devrait être systématique pour tous les fruits et légumes en général. »

Joël Mancel, maire de Triel-sur-Seine : « Nous ne sommes pas concernés par les problèmes de plomb car nous n'avons pas fait d'urbanisation sur la plaine en question. Après cela peut éventuellement impacter les rares personnes en bord de plaine qui ont aménagé un jardin privatif. Pour contracter le saturnisme, il faut être à demeure dans un environnement contenant beaucoup de plomb. Ce n'est pas le cas ici. Les seuls cas de saturnisme léger que l'on a pu constater, c'était dans le camp de Roms. Mais c'est aussi probablement parce qu'ils vivaient 24 h sur 24 dans la plaine. On sait que les sols sont pollués sur environ une trentaine de cm en surface. Il n'y a pas que du plomb d'ailleurs. On trouve du mercure, etc. Des précautions sont prises depuis des années. Les personnes avec des jardins n'hésitent pas à décaisser pour trouver une terre non polluée. »